

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

### PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Publié le 2 janvier 2020

En application de la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération a engagé le 8 juin 2017 l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Par arrêté n° ARR-HAB2019.002 en date du 27 décembre 2019, Monsieur le Président de Thonon Agglomération a ordonné l'ouverture d'une mise à disposition du public par voie électronique du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Thonon Agglomération.

Ce document porte la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire et vise plusieurs finalités :

- Atténuation : limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, en agissant sur la réduction des consommations énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, en encourageant le développement des énergies renouvelables ;
- Adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- Préservation de la qualité de l'air.

Elaboré au plus près des contributions citoyennes recueillies au fil des années 2018 et 2019, le programme d'actions, traduit l'engagement de l'ensemble du territoire à répondre aux enjeux climat-air-énergie mis en exergue dans le diagnostic réalisé en amont.

Une procédure de consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis de la population sur le contenu de ce projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Thonon Agglomération, et ce en application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement

Cette consultation aura lieu du :

**17 Janvier au 17 février 2020 inclus**

Le dossier de consultation comprend :

- Les pièces du projet de PCAET :
  - ❖ PCAET Tome 1 – Le diagnostic du territoire au regard des enjeux Climat-Air-Energie ;
  - ❖ PCAET Tome 2 – La stratégie territoriale de transition énergétique ;
  - ❖ PCAET Tome 3 – Le programme d'actions 2020-2026 ;
  - ❖ PCAET Tome 4 – L'évaluation environnementale stratégique et son résumé non-technique ;
  - ❖ PCAET Tome 5 – Le rapport de présentation ;
  - ❖ PCAET – Les résultats de l'enquête citoyenne de l'été 2018 ;
  - ❖ PCAET – L'avis citoyen ;
  - ❖ PCAET – La synthèse de l'atelier participatif d'avril 2019 ;
  - ❖ La synthèse du groupe de travail du Conseil de Développement (CLD) sur l'alimentation et les circuits courts.

- Les pièces administratives :
  - ❖ Délibération de lancement
  - ❖ Avis de l'Etat et son annexe
  - ❖ Arrêté de mise à disposition du public par voie électronique du 27 décembre 2019

Les pièces du dossier seront consultables :

- ✓ **En ligne** depuis le site internet de Thonon Agglomération : <https://www.thononagglo.fr/83-la-transition-energetique.htm>
- ✓ **En version dématérialisée et sur support papier** pendant la durée de la consultation aux jours et heures habituels d'ouverture dans chacun des sièges de Thonon Agglomération :
  - A Ballaison, impasse de Thénieres, 74140 Ballaison : 8h30-12h30/13h30-17h00
  - A Perrignier, 81 place de la Mairie, 74550 Perrignier : 8h30-12h30/13h30-17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la consultation :

- ✓ **En ligne** sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1879>, accessible 7j/7, 24h/24 depuis le 1er jour de la consultation à 9h et jusqu'au dernier jour de la consultation à 18h. Dans chacun des lieux de consultation, un poste informatique sera tenu à disposition du public pour y consulter le dossier de consultation et formuler ses observations.
- ✓ **Par courrier électronique** envoyé à l'adresse internet suivante : [concertation-publique-1879@registre-dematerialise.fr](mailto:concertation-publique-1879@registre-dematerialise.fr).
- ✓ **Par écrit** sur les registres de consultation ouverts à cet effet et accessibles, aux jours et heures habituels d'ouverture aux deux adresses susmentionnées.

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers ainsi que par courriers électroniques, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé, à l'adresse mentionnée précédemment. Pour être recevables, elles devront être reçues pendant la durée de la consultation. A l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil communautaire de Thonon Agglomération. La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de Thonon Agglomération pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

*Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès de Thonon Agglomération, Service Habitat – Transition énergétique, par téléphone (04 50 31 25 00) ou par mail ([accueil@thononagglo.fr](mailto:accueil@thononagglo.fr)).*

Jean NEURY, Président

